Tableau de synthèse de la répartition des compétences

D = décision C = collaboration/consultation P= préavis/proposition I = information A = approbation	Autorité cantonale	Etablis- sement	Autorités communale s	Conseil d'Etablis- sement	LS ¹ Article	RLS ² Article
Action de prévention Activités culturelles		D	С	Р	66/90	139/150
		D	С	Р	66/90	139/150
Projets socio-éducatifs de l'établissement	D	Р		P/C	66/90	139/150
Collaboration aux manifestations locales		D	С	С	66/90	139/150
Congé : octroi de 2 demi-journées supplémentaires		С		D	99	121b
Conseil des élèves		С		С	67b	
Constructions scolaires	D	С	D	C		8b
Journée de l'écolier	D	C	С		109	187
Politique générale en matière de camps,			C	С	101	159
courses, etc.		С	D	Р	00/444	
Prestations péri- et para-scolaires		C	D		66/114	
Règlement interne de l'établissement	Α	D	U	С	66/114	
Transports scolaires		C	D	P		3/150
Utilisation des locaux hors temps scolaire			D	С	114	
scolar flore temps scolare		C	D	C	110	

Arbitrage	D			The state of the s	EG	
Congé aux élèves selon durée	D	D			56	400
Contenus pédagogiques	D	C			100	168
Dérogations à l'air de recrutement	D	Р	Р		52	7,
Enveloppe pédagogique	D	D			14	71
Exclusion temporaire ou définitive d'un élève selon gravité	D	D			90	100
Fournitures scolaires	D				112	186
Horaires de classes	D	С				450
Mobilier des classes		C	D		52	152 ss
Organisation des classes	D	Р	С		111	179
Orientation des élèves		D	U		54	164 ss
Plainte contre les directeurs	D				94	404
Plainte contre les enseignants	D	D				134
Plainte contre les parents	D	D				132
Ressources humaines	D	C				133
Sanctions (prononcées à l'encontre		U			79	
d'élèves, selon la gravité)	D	D			110	400
Vacances scolaires	D	D			119 100	186

¹LS : loi scolaire du 12 juin 1984

²RLS : règlement d'application de la loi scolaire (Ces documents sont lisibles et disponibles sur le site internet de la DGEO sous l'onglet lois et règlements)